



Règlement intérieur de l'école

Année scolaire 2023/2024

L'Ecol'Aude Montessori est un établissement scolaire privé hors contrat, non subventionné et non confessionnel, géré par l'association (loi 1901) du même nom. Les éducatrices de l'école sont formées à la pédagogie Montessori par des centres de formations (ISMM et CFMF) certifiés Association Montessori Internationale (AMI), et utilisent le matériel pédagogique Montessori. Visant à l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, notre approche pédagogique privilégie l'autonomie des élèves et leur esprit de création, tout en induisant sensoriellement et ludiquement les acquisitions fondamentales.

Inscription

Pour l'inscription de votre enfant, nous avons un entretien téléphonique puis un entretien en présentiel entre vous, votre enfant et la direction, associé à une visite de l'école. Dans la suite, il faut nous retourner le dossier complet signé et les règlements (voir le bulletin d'inscription pour la liste des éléments administratifs et financiers).

L'inscription de votre enfant implique un temps d'observation en classe en dehors de la présence de votre enfant pour se rendre compte de la dynamique de l'environnement et du groupe. Il est également important que votre enfant puisse faire un temps d'observation adapté défini en collaboration avec l'équipe pédagogique. Au bout d'un mois « d'essai » un bilan est fait avec l'éducateur/trice sur l'adaptation de votre enfant à notre environnement et notre pédagogie. Ce mois d'essai est renouvelable 1 fois. Enfin, ce n'est qu'au terme de deux mois complets d'évaluation de l'adaptation réciproque de votre enfant à notre établissement et inversement, que nous pourrons vous confirmer ou non, au cours d'un entretien individualisé, son intégration pour l'année. **En cas de désistement de votre part ou de notre part, les frais d'inscription et le mois d'essai resteront acquis à Ecol'Aude Montessori.**

Horaires

L'école accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans. Elle suit le calendrier des vacances scolaires de l'Éducation Nationale de la zone C, mis à part la date du dernier jour d'école de l'année qui est le dernier jour de juin et les pré-rentrées qui se déroulent fin août.

Les enfants sont accueillis **de 8h30 à 16h45**, quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Une scolarisation à mi-temps est possible pour les plus jeunes le matin de 8h30 à 12h00 ou selon d'autres arrangements. La pause méridienne a lieu de 12h à 13h30. Par respect pour le travail des enfants et de l'équipe pédagogique, nous demandons aux adultes de respecter les horaires d'arrivée et de sortie. Il n'y a pas école le mercredi ni le samedi.

Nous rappelons que l'accueil du matin est un moment privilégié d'échanges entre les parents et l'équipe pédagogique pour toutes informations ou besoins particuliers : pour cela n'arrivez pas juste avant la sonnerie (**8h55**). Les parents ne peuvent pas dépasser le portail à l'exception d'un rendez-vous ou s'ils font partie des familles volontaires. Au moment du départ entre 16h15 et 16h45 l'enfant est également sous l'entière responsabilité de la personne qui vient le récupérer dès que celui-ci se présente et ce, même dans l'enceinte de la structure. Le soir, une fois que l'enfant sort de l'école il ne peut plus y rentrer pour des questions d'assurances et de responsabilités. Seules les personnes figurant sur la fiche de renseignements sont habilitées à venir chercher l'enfant. Si exceptionnellement l'enfant quitte la structure avec une autre personne l'école devra en être informée, par écrit, et la personne présenter sa carte d'identité.

L'école accueille les enfants de 8h30 à 8h55. Ils rentrent progressivement chacun dans leur classe au fur et à mesure de leur arrivée. Il est impératif pour le bon déroulement de la matinée que **tous les enfants soient dans la classe à 9h00**. Après cette heure, le portail de l'école sera fermé à clé. Il est important pour les enfants **d'être à l'heure** (c'est à dire d'arriver avant la sonnerie de la cloche à 8h55) pour mieux participer et être intégrés à la vie de groupe. Les retards

perturbent beaucoup l'enfant concerné et les autres enfants.

Les enfants terminent l'école tôt pour pouvoir se coucher tôt, se lever tôt et arriver tranquillement à l'heure le matin. **La journée de classe se termine à 16h15 et vous pouvez venir chercher votre enfant jusque 16h45 pour la Maison Des Enfants. La journée de classe se termine à 16h30 et vous pouvez venir chercher votre enfant jusque 16h45 pour la classe élémentaire. Il est important pour le bon fonctionnement de la vie de l'école de venir chercher votre enfant à l'heure.** Pour l'enfant, le temps passé en collectivité est suffisant et il a vraiment besoin d'un contexte plus intime et personnel pour se ressourcer. Il a passé une journée riche et passionnante, mais aussi fatigante où il a fait beaucoup d'efforts, c'est le moment pour lui de se retrouver dans un cadre familial.

Nous demandons aux familles de bien vouloir organiser les rendez-vous médicaux et autres en dehors des heures scolaires. **En cas d'absence exceptionnelle**, les parents doivent remplir une demande d'absence exceptionnelle, dont un exemplaire vierge a été envoyé par mail en début d'année à chaque famille, et la transmettre à l'école avant ladite absence afin de couvrir la famille, l'enfant et notre établissement. **Telle qu'elle est définie dans le code de l'éducation, l'obligation d'assiduité scolaire consiste à participer au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement, ainsi que les règles collectives de chaque établissement.**

Garderie

L'Association des Parents de l'Ecol'Aude Montessori (APEAM) assure une garderie de 16h45 à 18h les 4 jours d'école.

Absence, maladie d'un enfant et poux

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. **En cas d'absence, nous demandons aux familles de suivre une procédure bien précise : contacter systématiquement la directrice au 06.09.73.40.16 puis de faire parvenir dans les plus brefs délais un document écrit (par mail, par texto ou sur papier) en stipulant le jour de l'absence et le motif.**

Nous vous conseillons de vérifier régulièrement les cheveux de vos enfants. Merci de nous prévenir si vous y trouvez des poux ou des lentes afin que chacun puisse traiter ses enfants et éviter ainsi une propagation dans l'école.

Communication avec les familles

L'Ecol'Aude Montessori souhaite favoriser la communication entre parents et éducateurs sur la base d'une confiance partagée et d'un respect mutuel au nom du bien-être de l'enfant.

Afin de construire cette confiance, nous proposons :

- une réunion collective tous les deux mois pour échanger sur la vie de l'école.
- un atelier parents 3 fois dans l'année pour présenter la pédagogie et le matériel Montessori utilisé en classe.
- des entretiens individuels bi annuels pour parler de chaque enfant et de son développement

Le lien entre les parents et l'équipe pédagogique est primordial pour l'épanouissement de votre enfant. **N'hésitez jamais à venir nous rencontrer** pour aborder un point particulier, y compris un point de désaccord, au sujet de l'école ou de votre enfant.

Un membre de l'équipe pédagogique accueille les enfants dès 8h30, c'est le moment pour l'informer succinctement d'un sujet d'importance mineure (si votre enfant a mal dormi, s'il manifeste une envie particulière...). Entre 16h15 et 16h45, vous pouvez aussi échanger avec l'équipe pédagogique, en gardant à l'esprit qu'à ce moment-là, celle-ci a la responsabilité des enfants dont les parents ne sont pas encore présents dans l'école.

Pour un sujet nécessitant plus de temps et de disponibilité, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'éducatrice référente ou avec la direction à tout moment. Ces rendez-vous peuvent aussi être demandés par l'équipe pédagogique.

Vie de l'école

L'équipe pédagogique se réunit chaque semaine pour discuter et débattre aussi bien de l'organisation du travail dans la classe que des réalisations ou difficultés rencontrées par chaque enfant.

L'école joue un rôle primordial dans la vie de l'enfant : nous mettons tout en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. La liberté de l'enfant est au centre de notre travail. Il ne s'agit pas de la liberté extérieure, mais bien d'une liberté intérieure qui se construit à travers l'activité autonome, le respect du rythme et des intérêts de l'enfant. Grâce à la pédagogie Montessori, discipline et liberté ne varient plus en sens inverse. Plus de liberté, ce n'est pas moins de discipline et réciproquement, bien au contraire !

Face à un comportement violent, une procédure sera mise en place, avec comme première étape un rendez-vous avec les parents pour comprendre le comportement et accompagner conjointement parents, enfant et équipe pédagogique dans la recherche d'une résolution équitable et durable du comportement.

Si toutefois la violence de l'enfant met en danger les autres élèves et/ou les adultes de l'école, l'école se réserve le droit d'exclure temporairement l'enfant ou de mettre en place un emploi du temps aménagé dans les plus délais afin de sauvegarder la sécurité de tous.

La persistance du comportement violent malgré la mise en place d'un accompagnement sur une durée raisonnable de quinze jours ou une réticence de la part de la famille à soutenir un travail d'accompagnement d'un enfant en difficulté peut entraîner la radiation de la famille de l'école avec un préavis de quinze (15) jours. »

« Face à un comportement abusif ou fortement perturbateur, une procédure sera mise en place, avec comme première étape un rendez-vous avec les parents pour comprendre le comportement et accompagner conjointement parents, enfant et équipe pédagogique dans la recherche d'une résolution équitable et durable du comportement.

La persistance du comportement perturbateur ou abusif malgré la mise en place d'un accompagnement sur une durée raisonnable d'un mois, ou une réticence de la part de la famille à soutenir un travail d'accompagnement d'un enfant en difficulté peut entraîner, à la suite de ce mois d'accompagnement, la radiation de la famille de l'école avec un préavis de quinze (15) jours.

L'implication des parents

En tant que membres de l'association, les parents sont invités à s'impliquer pleinement au sein de l'école : en prêtant main forte à l'équipe en animant des temps de jardinage, en participant au renouvellement du matériel pédagogique (impressions, découpages, recherche de petits ustensiles), en étant présent aux journées portes-ouvertes, en s'impliquant au sein de l'Association des Parents d'Elèves (APEAM), etc.

En signant ce règlement intérieur les parents s'engagent également à s'inscrire pour participer à journée de grand ménage au moins, sur le planning annuel qui sera à disposition au début de l'année.

Les parents qui savent jouer de la musique ou danser, faire de la photographie ou chanter dans des langues étrangères, même modestement, peuvent apporter beaucoup aux enfants en venant partager leur expérience avec eux.

Pour trouver des fonds les propositions de chacun sont également les bienvenues : travaux, tombola, marché de Noël, vide-grenier, etc. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, vos participations sont très appréciées. Un grand merci !

Le panneau d'affichage

Nous vous conseillons de regarder régulièrement le panneau d'affichage extérieur dans la cour car des informations importantes peuvent y figurer (dates de réunions, événements exceptionnels etc.).

Le matériel

Il est précieux et rare. Si vous découvrez dans les poches de votre enfant une pièce que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de notre matériel pédagogique. Aidez votre enfant à le ramener en lui expliquant que cette pièce lui sera utile à l'école, ainsi qu'à ses camarades, et qu'elle y est à sa place. Si votre enfant détériore ou abîme du matériel à plusieurs reprises il pourra vous être demandé de racheter ce matériel afin de ne pas pénaliser les autres enfants de la classe.

Restauration

Les enfants prennent leur déjeuner sur place en présence d'un ou deux membres de l'équipe pédagogique et d'un parent d'élève. L'école recommande l'achat d'une lunch box / thermos isotherme en inox pour un plat chaud (environ 30€) et d'une lunch box transparente étanche pour un plat froid. Chaque enfant apportera donc son repas à l'école préparé par ses parents maîtrisant ainsi qualité, quantité et budget (possibilité de s'organiser entre plusieurs familles, voir avec l'APEAM) ainsi que des couverts et une petite serviette de table.

Collation du matin et goûter l'après-midi

Nous invitons les parents à prévoir chaque matin une gourde d'eau fraîche. La collation du matin est fournie par l'école moyennant une participation incluse dans les frais d'écologie. L'école en partenariat avec la Borieta met à disposition des enfants des fruits et légumes de saison, bio et locaux.

A votre arrivée en fin de journée, votre enfant sera certainement enchanté que vous ayez également pensé à lui amener un goûter selon vos préférences.

Frais de scolarité

Les paiements se font mensuellement, d'août à juillet, par virement automatique chaque 5 du moins (début août pour septembre, début septembre pour octobre, etc...). Tout mois commencé est dû. En cas de départ en cours d'année de votre fait, un préavis de deux mois est à respecter même s'il ne peut être réalisé pour ne pas déséquilibrer excessivement le budget annuel de l'école (votre enfant dans ce cas a pris la place d'un autre qui serait probablement resté toute l'année).

Frais d'inscription	235€/an
Adhésion annuelle ECOL'AUDE MONTESSORI	15€/an
Adhésion annuelle APEAM	20€/an
Scolarité temps plein	320€/mois (sur 12 mois)
Scolarité mi-temps	270€/mois (sur 12 mois)
Réduction fratries (par enfant supplémentaire)	- 50 €/mois
Familles Volontaires (maximum 10 familles)	- 90€ /mois (voir conditions)

Vêtements trouvés

Les objets et habits trouvés sont mis dans un bac situé dans le vestiaire de la Maison Des Enfants ou dehors s'il fait beau. Merci de vérifier régulièrement si des affaires vous appartiennent. Une fois par an, tous les habits non récupérés sont donnés à une association caritative.

Trousseau

Merci de noter le nom de votre enfant sur tous ses habits (au marqueur indélébile sur les étiquettes de taille/composition). Les enfants doivent disposer d'une tenue confortable et adaptée à la saison. Ils doivent également disposer continuellement, de chaussons pour l'intérieur en bon état, d'une tenue de pluie (veste imperméable et bottes) et d'un change complet. Les enfants doivent impérativement se déchausser pour rentrer en classe. Afin d'éviter tout risque de perte et de convoitise, les peluches, poupées et jouets doivent rester à la maison ou dans la voiture. Par contre, un enfant qui veut partager une découverte peut tout à fait confier son matériel aux éducateurs en arrivant, pour le présenter à ses camarades en regroupement à un moment de la journée ou de la semaine. Merci de prévenir à l'avance les éducateurs de tout apport. Bien sûr les plus petits peuvent apporter leur doudou ou objet de transition (un seul). Celui-ci ne doit pas être trop volumineux afin de rentrer dans le casier de l'enfant.

Les anniversaires

L'anniversaire de chaque enfant est fêté le jour de son anniversaire, ou si ce n'est pas possible (mercredi, WE, vacances), à une date définie par l'équipe pédagogique. A cette occasion, vous pourrez apporter les ingrédients nécessaires à une recette.

Il vous est également demandé d'apporter si cela est possible, des photos de votre enfant à ses différents stades d'évolution, idéalement une de sa maman enceinte, une lorsqu'il est nouveau-né, une autre lorsqu'il a un an, une autre à 2 ans, une de ses trois ans, etc..., avec une anecdote ou un évènement important qui s'est passé dans la vie de votre enfant pour chaque année. Les photos seront gardées à l'école, nous vous invitons donc à en faire des copies. Aussi pour l'anniversaire de votre enfant, si vous souhaitez apporter des fleurs achetées ou cueillies elles seront les bienvenues afin d'embellir la classe et fêter cet évènement.

Sieste

L'école dispose d'une pièce calme dans laquelle les plus jeunes peuvent faire la sieste après le déjeuner, et rejoindre le groupe classe à leur rythme quand ils se réveillent.

Droits à l'image

Dans le cadre scolaire, toute photographie ou image vidéo de votre enfant ne peut pas être réalisée sans votre autorisation. L'équipe pédagogique doit également avoir votre autorisation pour utiliser ces photos ou images lors des activités de classe ainsi que pour alimenter le site, la page instagram et la page Facebook de l'école. Un document vous sera transmis pour chaque utilisation de photos de vos enfants afin d'obtenir votre accord.

Passage dans la classe élémentaire

Le passage de la maternelle à la classe élémentaire 6/12 ans se fait selon l'avis des éducatrices de maternelle et primaire à la suite d'une réunion d'équipe quand l'enfant a acquis la maturité nécessaire (marqueurs du second plan de développement) et en fonction du nombre de places disponibles.

Parking

La rue étant une impasse avec peu de place, nous vous demandons de vous garer dans la rue Théodore Géricault qui est perpendiculaire à la rue de l'école afin de ne pas déranger le voisinage. Par mesure de courtoisie et de sécurité merci de rouler au pas.

Les sorties

Des sorties scolaires peuvent être organisées pendant les jours d'ouverture de l'école, à l'initiative de l'équipe, des parents ou des enfants de primaire. Pour ces occasions, il sera proposé aux familles de participer à l'encadrement et/ou au transport des enfants en ayant préalablement suivi la formation de chaperon dispensée par les éducatrices de la classe Element'Terre.

Les interventions extérieures

L'école peut faire appel à des intervenants pour des activités ponctuelles ou régulières. Chacune des interventions est soigneusement préparée avec l'équipe pédagogique qui s'assure que la philosophie de l'école est respectée et que les parents sont informés des personnes en contact avec leurs enfants.

La Direction de Écol'Aude Montessori

Signature des représentants légaux :